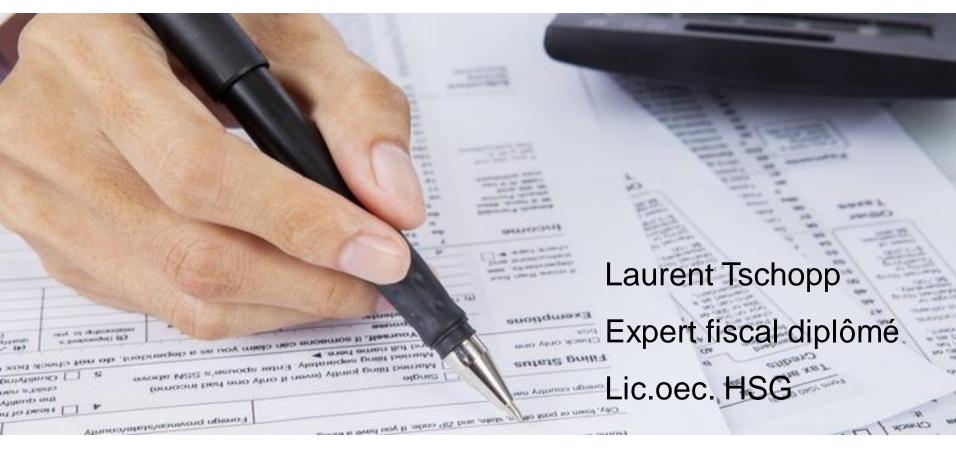
Comment valoriser ses revenus vis-à-vis du fisc?



Programme

- Salaire ou dividende?
- □ Remboursement de frais
- ☐ Prévoyance professionnelle
- ☐ Réforme III de l'imposition des entreprises

Salaire ou dividende?

Salaire ou dividende?

☐ Principales différences :

	Salaire	Dividende
Déduction dans la société	oui	non
Soumis à l'AVS	oui	non
Imposition chez l'actionnaire	sur 100%	sur 60%

Salaire ou dividende?

- ☐ En faveur du salaire :
 - □Déductible du bénéfice de la société
 - □Couverture sociale (AVS/LAA/LPP etc.)
- ☐ En faveur du dividende :
 - ☐Pas soumis aux cotisations AVS
 - □Charge totale (impôts + AVS) en général inférieure de env. 10%
 - □Plus de flexibilité

Salaire ou dividende

- ☐ Problèmes potentiels lié au dividende
 - □Requalification par l'AVS du dividende versé en salaire soumis à l'AVS
 - ☐Si dividende «excessif» et
 - □Salaire inférieur aux salaires de la branche

- Alternative
 - Modification / Amélioration de la couverture LPP

Remboursement de frais

Remboursement de frais

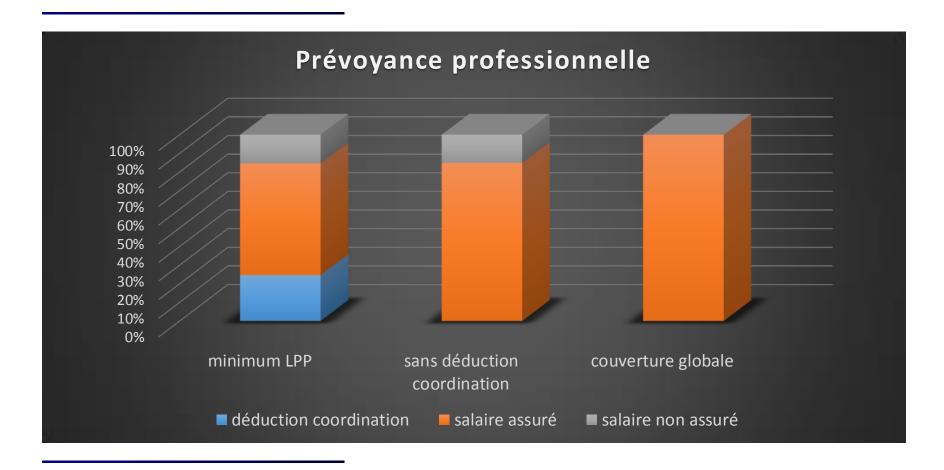
- Seuls les frais justifiés par l'usage commercial sont déductibles
- □ Versement de frais forfaitaires possible sur la base d'un règlement de frais
 - ☐ max. 5% salaire brut / CHF 24'000 par an
- Attention aux parts privées, en particulier pour les véhicules

Pourquoi miser sur la prévoyance professionnelle?

Prévoyance professionnelle (LPP)

- Déductibilité
 - ☐ des cotisations ordinaires
 - <u>et</u>
 - des rachats d'années d'assurance
- ☐ Imposition réduite (VS max. 10,3%) des versements en capitaux

Prévoyance professionnelle (LPP)



Prévoyance professionnelle (LPP)

- □ Amélioration du minimum LPP
 - ☐ Assurance du salaire dès le 1^{er} franc
 - □Déplafonnement des salaires assurés
 - □Augmentation des cotisations d'épargne
- ☐ Rachat d'années d'assurance
 - ☐Suite à une augmentation de salaire
 - □Suite à une amélioration du plan de prévoyance

Réforme III de l'imposition des entreprises

Réforme III

- Mesures envisagées (extrait)
 - ☐ Baisse de l'imposition max. des sociétés à env. 16%
 - □Déduction illimitée des pertes dans le temps
 - □Introduction d'une «licence box»
 - □Introduction d'un impôt sur les gains en capitaux privés
 - ☐ Augmentation de l'imposition des dividendes

Merci pour votre attention!

☐ Questions?